

ASSOCIATION HOKUNO DOJO AIKIDO

Salle des sports Ferdinand Chane-Bon
110 Rue du 20 Décembre
97441 Sainte-Suzanne

Conditions générales d'inscription 2020 - 2021

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____ Nationalité : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Profession : _____
Email : _____ @ _____
Téléphone ☎ : _____

Merci de bien vouloir nous signaler dans ce cadre toute information liée à votre état de santé que vous jugerez utile de porter à notre connaissance, c'est à dire, toute faiblesse ou handicap pouvant présenter un risque pour vous ou votre entourage :

Personne à contacter en cas d'urgence
nom & prénom :
téléphone (mobile & fixe) :

Je m'engage à respecter pleinement et sans condition le règlement de l'association Hokuno Dojo Aïkido dont un extrait est présenté au dos de cette feuille.

Fait à :

Date :

Signature :

Aïkido : cotisation 2020-2021, licence incluse
Tarif normal (>18 ans) : 200 €
Tarif étudiant ou demandeur d'emploi : 170 €
Tarif adolescent (12-17 ans) : 150 €
Possibilité de payer en plusieurs fois.

Réduction, hors licence, pour les membres de la même famille :

- 10% pour le 2^{ème} membre ;
- 20% pour le 3^{ème} membre.

Petit questionnaire pour les nouveaux

Avez-vous déjà pratiqué l'aïkido ?
Si oui, depuis combien de temps ?
Dans quel dojo ?
Quel est votre grade actuel ?

Présentation et extrait du règlement intérieur

Nous vous souhaitons la bienvenue et sommes très heureux de vous accueillir au sein de notre association qui a pour but le développement de l'aïkido traditionnel. Nous concentrons tous nos efforts sur le travail, la qualité de l'enseignement et la sécurité de chacun. C'est pourquoi nous tenons à vous faire part de quelques points importants du règlement intérieur de l'association.

Au sujet de l'inscription : afin de vous permettre de faire le bon choix, l'association accorde pour chaque inscription une période d'essai de 8 jours pendant laquelle vous pouvez tout annuler sans vous justifier. **Dès la deuxième semaine de présence, la cotisation sera due dans son intégralité et non remboursable ; il est toutefois possible de fractionner par trimestre le montant annuel. En cas de blessure prolongée la cotisation pourra être remboursée sur présentation d'un certificat médical.**

Au sujet des mineurs, l'association se dégage de toute responsabilité dans les trois cas suivants :

1. en dehors des heures de cours ;
2. si l'enfant ne s'est pas présenté au cours ;
3. en cas de cours annulé.

Un enseignant absent se fait systématiquement remplacer pour que le cours ait bien lieu. Mais même si cela est très rare, un cours peut être annulé pour un problème de dernière minute. C'est la raison pour laquelle les parents ou l'accompagnant doivent s'assurer de la présence de l'enseignant à chaque cours.

Pour la sécurité de chacun, le président, le directeur et l'enseignant se gardent le droit et la responsabilité de renvoyer immédiatement toute personne qui compromettrait la pratique, ou qui aurait une attitude ou des propos déplacés ou dangereux.

Au niveau de la pratique de l'aïkido, nous sommes très attachés au cadre de la pratique et à l'enseignement. C'est pourquoi tous nos enseignants sont diplômés de l'E.P.A., École Européenne d'Aïkido. De plus, l'aïkido se pratique dans un dojo (lieu où l'on pratique la Voie) qui fonctionne sur la base de règles traditionnelles qui donnent aux disciplines martiales japonaises le cadre nécessaire à un apprentissage de qualité et à la sécurité de chacun (se référer au règlement intérieur de l'Association).

Nous espérons que vous apprécierez la bonne ambiance, la qualité de l'enseignement, l'organisation des cours et évidemment, la pratique de l'aïkido. Nous restons à votre disposition pour toutes vos questions et nous vous souhaitons une bonne année de pratique.

Autorisation de droit à l'image :

des photos ou des films peuvent être réalisées occasionnellement lors de cours, de stages ou toutes autres manifestations organisées par l'Association Hokuno Dojo Aïkido. Dans le cadre de la promotion et de la présentation de l'Association, ces photos, images ou vidéos peuvent être exploitées sans contrepartie financière et avec votre accord en nombre illimité et sur tout type de support connu ou à venir (plaquettes publicitaires, affiches, sites Internet de l'Association, etc.).

oui, j'autorise l'Association Hokuno Dojo Aïkido à utiliser mon image

non, je n'autorise pas l'Association Hokuno Dojo Aïkido à utiliser mon image

Autorisation d'intervention chirurgicale en cas de besoin pour les années 2020 - 2021 :

un accident, même s'il est peu probable, est toujours possible. Dans ce cas, l'évacuation se fait vers le centre hospitalier le plus proche. Le personnel médical se refusant d'intervenir sans un accord préalable écrit, nous vous demandons de bien vouloir compléter cette attestation.

Je soussigné(e) : _____

demeurant à : _____

atteste avoir pris connaissance de la présentation et extrait du règlement intérieur présenté sur cette page, et autorise, pour les années 2020 et 2021, le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires pour ma santé, y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale d'urgence selon les prescriptions du corps médical consulté.

Fait à : _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Date : _____